



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 16 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le seize mai à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 09/05/2022

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Bruno FAES, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Edmond GENDARME, Céline COUÏC, Laurent ROBIN, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTI, Céline VRILLAC.

**Etaient représentés :**

**Etaient absents et non représentés :** Jean-François DABILLY (pouvoir à André GUIGNARD), Arnaud DE BELINAY (pouvoir à Dominique CHAINE), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude DEPONT.

\*\*\*\*\*

**2022-26 MISE A DISPOSITION DU BUREAU D'ÉTUDES DE GRAND CHÂTELLERAULT ET MODALITÉS FINANCIÈRES**

*Depuis 2010, l'agglomération s'est dotée d'un bureau d'études en matière d'entretien et de modernisation de la voirie et des espaces publics qu'elle met à disposition de plusieurs de ses communes membres pour l'exercice de leurs compétences conformément à l'article L5211-4-III du CGCT. Ainsi, dix-sept communes membres bénéficient des services du bureau d'études en matière d'entretien et de modernisation de la voirie et des espaces publics. Cette mise à disposition, déjà renouvelée, arrive à échéance au 31 décembre 2021, il convient de la renouveler à nouveau.*

*Les missions dont peuvent bénéficier les communes dans le cadre de la mise à disposition du bureau d'études sont : « l'assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conduite d'opérations de travaux communaux pour la voirie et les espaces publics ».*

*Ces missions se décomposent en deux volets :*

*\* l'assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie et des espaces publics : les missions seront essentiellement d'assistance à l'élaboration du programme pluriannuel, à la passation des contrats de travaux, de direction et d'exécution des contrats de travaux, d'assistance à l'organisation de la réception des travaux ;*

*\* l'étude et la direction des travaux de modernisation ou de création de la voirie et des espaces publics : ces missions pourront être de conduite d'opération (aide à la définition du programme,...), d'assistance à maîtrise d'ouvrage (notamment en matière de faisabilité ou de diagnostic) ou de maîtrise*

AR PREFECTURE

086-218602720-20220516-CH2022\_26-DE

Regu le 18/05/2022

Commune de Thuré – Conseil municipal du 6 mai 2022 – Salle des mariages - Mairie de Thuré

d'œuvre, selon les éléments de mission définis par la loi M.O.P. (avant-projet, projet, assistance à la passation des contrats de travaux, préparation de la consultation des entreprises, analyse des offres, mises au point, ... , coordination, études d'exécution ou visa, ... ).

Pour chacune de ces deux missions, une convention spécifique de mise à disposition est à conclure entre les deux collectivités qui s'y entendent.

Il se distingue entre les deux conventions les modalités de prise en charge financière suivantes :

Pour l'assistance à l'entretien et à la réparation de voiries et des espaces publics : un montant par habitant de cotisation fixe variant en fonction de la strate de population. Ce qui correspond, pour information, sur l'année 2022 à :

Strates de population	Base en €/hab	Communes concernées	Population totale* (habitants)	Estimations financières annuelles (€)	Montants annuels en € T.T.C.
Inférieur à 500 hab.	2,50	Angles-sur-L'Anglin Leugny Sossay Leigné-sur-Usseau	361 386 435 468	902,50 965,00 1 087,50 1 170,00	4 125,00
de 500 à 1000 hab	2,30	Usseau Monthoiron	610 670	1 403,00 1 541,00	2 944,00
de 1001 à 1500 hab	2,10	Archigny St Gervais-les-3-Clochers Colombiers	1087 1359 1468	2 282,70 2 853,90 3 082,80	8 219,40
de 1501 à 2000 hab	1,95	La Roche-Posay Cenon-sur-Vienne Ingrandes Availles-en-Châtellerault Senillé St Sauveur	1591 1766 1779 1782 1838	3 102,45 3 443,70 3 469,05 3 474,90 3 584,10	17 074,20
de 2001 à 3500 hab	1,70	Bonneuil-Matours Vouneuil-sur-Vienne Thuré	2178 2295 3009	3 702,60 3 901,50 5 115,30	12 719,40
					45 082,00

(\*) : Recensement INSEE de la population au 01-01-22, populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2022 – date de référence statistique : 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour les travaux de modernisation ou de création : un pourcentage sur le montant des travaux T.T.C. estimé en phase avant-projet (AVP), soit 5 % pour toutes les communes ; ou pour les études de faisabilité ou de diagnostic, au temps réel passé sur l'étude (30 € T.T.C. de l'heure).

\* \* \* \* \*

VU l'article L. 5211-4-1 III, du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), relatif à la mise à disposition des services d'un E.P.C.I. à ses communes membres,

VU les délibérations n°8 et 9 du bureau communautaire de Grand Châtellerault du 25 janvier 2010 relatives à la création du bureau d'études de la communauté d'agglomération,

AR PREFECTURE

086-218602720-20220516-CM2022\_26-DE

Regu le 18/05/2022 Commune de Thuré – Conseil municipal du 6 mai 2022 – Salle des mariages - Mairie de Thuré

VU la convention de mise à disposition du service bureau d'études de Grand Châtellerault relative aux études et direction de travaux de modernisation ou de création de voiries et d'espaces publics,

VU la convention de mise à disposition du service bureau d'études de Grand Châtellerault relative à l'assistance pour l'entretien et les réparations des voiries et des espaces publics,

**CONSIDÉRANT** que cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de renouveler les conditions de la mise à disposition du bureau d'études au regard des évolutions démographiques des communes membres,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur les conditions de la mise à disposition du bureau d'études de Grand Châtellerault à la commune,

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la mise à disposition à la commune du service **bureau d'études** de Grand Châtellerault pour l'année 2022,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition ci-annexées pour les missions d'assistance pour l'entretien et les réparations des voiries et des espaces publics et pour les d'études et direction de travaux de modernisation ou de création de voiries et d'espaces publics,

\*\*\*\*\*

<b>Votants</b>	<b>23</b>
<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil municipal de Thuré  
Fait à Thuré le **17 MAI 2022**

Le Maire  
Dominique CHAINE



AR PREFECTURE

086-218602720-20220516-CM2022\_26-DE

Regu le 18/05/2022 @ Commune de Thuré - Conseil municipal du 6 mai 2022 - Salle des mariages - Mairie de Thuré

5100 18/05/2022

AR PREFECTURE

086-218602720-20220516-CM2022\_26-DE  
Regu le 18/05/2022